

de l'Ourcq

Réunion de Conseil communautaire du 20/09/08 à 8H45 Salle des fêtes de Germigny-sous-Coulombs Compte-rendu

Étaient présents :

CHARLES-AUGUSTE BENOIST, JEAN-FRANCOIS BODIN, EMMANUEL BOUBEKEUR, JOSIANE CALDERONI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNE, PATRICK CHEVRIER, FRANÇOIS COSSUT, PHILIPPE COVOLATO, JEAN-LUC DECHAMP, JEAN-JACQUES DEMANTES, OLIVIER DENEUFBOURG, DOMINIQUE DUCHESNE, ALINE DUWER, MARINA DUWER, PIERRE EELBODE, MICHEL FOUCHAULT, CATHERINE GARNIER, JEROME GARNIER, CLAUDE GAUDIN, BRUNO GAUTIER, ACHILLE HOURDE, FRANCOISE KRAMCZYK, JEAN-PIERRE LABOURDETTE, PATRICK LEBRUN, LAURENCE LEROUX, CELINE LIMOSIN, DENIS MAHOUDEAU, GUY MICHAUX, FRANCOIS MIGEOT, DANIEL NICOLAS, HERVE PERCHET, JEAN-PHILIPPE PRUDHOMME, BRUNO PRZYBYL, JACQUES ROUSSEAU, ANNAMARIA SCANCAR, ROMAIN SEVILLANO, CHRISTIAN TRONCHE, LAURENCE WAGNER et DENIS WALLE

Absents et ayant donné pouvoir :

GILLES DUROUCHOUX à MARINA DUWER, PASCALE ETRONNIER à CLAUDE GAUDIN, MARIE-CHRISTINE GOOSSENS à BRUNO PRZYBYL, BERNARD LAQUAY à GUY MICHAUX, DAMIEN MAURICE à DANIEL NICOLAS, YVES PARIGI à PATRICK LEBRUN, SANDRINE PRAGNON à VINCENT CARRE, JEAN-CLAUDE RANZONI à JEAN-FRANCOIS BODIN, JOSEPH RATANE à MICHEL FOUCHAULT et JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS à FRANCIS CHESNE.

Absents :

NELLY CLARTE, FRANCIS ELU, MICHÈLE GLOAGUEN, CHRISTINE JAVERI, JEAN-CLAUDE LEGRAND, CAROLE MAGRANER, ROLAND MAUCHE, ROBERT PICAUD, GERARD REMACHA et ANGELIQUE SAVIN.

Assistaient à la réunion :

R. BLAIS, A. BOURGEOIS, C. COFFINET, P. COURTIER, M. DUCHESNE, F. MACQUART et G. WAYMEL, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 41 délégués sont à ce moment présents. Le quorum est atteint.

M. FOUCHAULT remercie les délégués présents et en l'absence d'un délégué de Germigny-sous-Coulombs, demande si un délégué accepte le secrétariat de séance. Compte tenu de la candidature de Mme SCANCAR, M. FOUCHAULT propose de l'élire comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. FOUCHAULT donne la parole à M. LECOMTE. Celui-ci accueille l'Assemblée avec grand plaisir à Germigny-sous-Coulombs et excuse les deux délégués communautaires de la Commune qui pour des raisons majeures n'ont pas pu assister à la réunion. Il souhaite à tous une bonne réunion.

M. FOUCHAULT le remercie pour son accueil. Il invite alors P. COURTIER à donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil.

Aucune remarque n'ayant été faite préalablement, M.FOUCHAULT invite les délégués à formuler leur remarque et en l'absence de remarque, M.FOUCHAULT propose l'adoption du compte-rendu de la réunion du 24 juin dernier.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. FOUCHAULT remarque qu'il semble qu'il y ait actuellement des problèmes dans la distribution du courrier et que certaines convocations ne sont pas arrivées. Il souligne que les envois sont systématiquement pointés par les services.

M. FOUCHAULT rend alors compte des contrats qu'il a signés dans le cadre de la délégation de signature que le Conseil lui a accordée :

COCONTRACTANT	Objet	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
NORISKO CONSTRUCTION	MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT D'ATHLÉTISME SUR LA COMMUNE D'OCQUERRE	12 397,00 €	30/06/08
RENAULT VANCE	FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÉHICULE UTILITAIRE LOT 1 : MINIBUS	21 535,00 €	01/07/08
GARAGE CENTRAL	FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÉHICULE UTILITAIRE LOT 2 : VÉHICULE BENNE	24 287,44 €	01/07/08
NEW INNOVATION ONE ADESIUM	LOCATION ANNUELLE D'UNE PLATE-FORME DE DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES DE MARCHES	1 565,00 €	03/07/08
IMATEC	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET DE PRODUITS DE TRAITEMENT POUR LE CENTRE AQUATIQUE	1 402,70 €	04/07/08
ELSEVIER - MASSON	PUBLICATION D'UNE ANNONCE POSTE DE DIRECTEUR HALTE-GARDERIE	1 165,00 €	07/07/08
COFACE SERVICES	RENOUVELLEMENT ABONNEMENT ÉLECTRONIQUE VEILLES BODACC ET CRÉATION D'ENTREPRISES	1 200,00 €	08/07/08
SAUR FRANCE	BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ : RÉFECTION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB (VENDREST)	1 639,40 €	11/07/08
ABRI PLEIN AIR SERVICE	LOCATION DE MATÉRIELS DE MANIFESTATIONS EXTÉRIEURES	1 176,44 €	15/07/08
BRUNEAU METALLERIE	FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN PORTAIL POUR LA STATION D'ÉPURATION D'ARMENTIERES EN BRIE	2 490,00 €	21/07/08
SENETT	NETTOYAGE DES VITRES DES BÂTIMENTS DU PÔLE DE SERVICES	1 014,20 €	22/07/08
EDIP	TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE GESTION DES ACCES DU GYMNASE COMMUNAUTAIRE	1 545,00 €	28/07/08
DALKIA FRANCE	TRAVAUX DE PLOMBERIE RELATIFS A L'ENTRETIEN DU CENTRE AQUATIQUE	1 367,78 €	30/07/08
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS	DÉLIVRANCE DES FICHIERS FONCIERS ACTUALISÉS	1 179,15 €	31/07/08
MB HYGIENE	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET DE PRODUITS DE TRAITEMENT POUR LE CENTRE AQUATIQUE		04/08/08
SNAVEB	INSPECTION TÉLÉVISÉE DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE D'ARMENTIERES EN BRIE	9 500,00 €	04/08/08
ECO-MARQUAGE	TRAVAUX DE PEINTURE ET DE MARQUAGE AU SOL	1 046,40 €	13/08/08
HOMMES ET ENTREPRISES INTERNATIONAL	ASSISTANCE AU RECRUTEMENT DU DGS	10 000,00 €	14/08/08
AUBINE	COLLECTE ET ÉVACUATION DES DÉCHETS LOT N°1 : DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS, DÉCHETS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE	547 416,52 €	14/08/08

AUBINE	RECONDUCTION ANNUELLE COLLECTE ET ÉVACUATION DES DECHETS LOT N°2 : DÉCHETS VERTS	70 405,50 €	14/08/08
LACROIX SIGNALISATION	FOURNITURE ET POSE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR LA LIGNE SEINE ET MARNE EXPRESS	3 933,00 €	19/08/08
SAUR FRANCE	BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ : RÉFECTION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB (ISLES LES MELDEUSES)	3 208,00 €	29/08/08
SAUR	TRAVAUX DE REPRISE DE CANALISATION EAU POTABLE A VINCY MANOEUVRE	3 642,40 €	01/09/08
CITEC ENVIRONNEMENT	FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONTENEURS POUR LA COLLECTE DE DÉCHETS	5 925,00 €	09/09/08
FOCEL DE SEINE ET MARNE	FORMATION BAFA	2.500,00 €	12/09/08

Puis il fait part au Conseil de la décision d'aliénation d'un bien mobilier :

RENAULT VANCE	CESSION DANS LE CADRE D'UNE REPRISE DU VÉHICULE 235 AXZ 77 (MINIBUS)	500,00 €	08/08/08
---------------	---	----------	----------

et des renouvellements de placements budgétaires :

N° ARRETE	BUDGET / DUREE	MONTANT	DATE DE SIGNATURE
2008-08-01	BUDGET GENERAL BTN A 12 MOIS	381 000,00 €	05/08/08
2008-09-02	BUDGET GENERAL BTN A 12 MOIS	762 000,00 €	11/09/08
2008-09-03	BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT BTN A 12 MOIS	127 000,00 €	11/09/08

Institution

- **Formation des élus : délibération relative aux sessions pour 2008 et aux orientations pour 2009**

M. FOUCHAULT présente un point sur l'enquête menée auprès des délégués communautaires concernant leurs attentes en termes de formation : les finances publiques, les marchés publics et l'informatique sont les domaines les plus demandés.

Par conséquent, il propose d'organiser sur le dernier trimestre 2008 une session de formation sur les finances publiques.

Les prochaines sessions proposées sur 2009 intégreront l'ordre de priorité qui ressort de l'enquête menée auprès des élus.

Tourisme, Affaires culturelles et Action décentralisée

- **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

Mme GARNIER parcourt rapidement le compte-rendu de la réunion de Commission du 9 septembre dernier.

Elle informe le Conseil que deux Vice-Présidents ont été désignés : Melle Limosin pour le Tourisme et M. Sévillano pour les Affaires Culturelles. Puis elle fait état des points examinés par la Commission :

- le plan du cahier des charges de l'étude de faisabilité et de programmation : la Commission a validé la méthodologie et le contenu de la tranche ferme du cahier des charges (c'est-à-dire l'ensemble des études pré-opérationnelles et l'établissement d'un pré-programme).

- les 6 fiches actions « Affaires Culturelles » 2009 pensées dans le cadre de la préfiguration du futur équipement culturel communautaire.
- le bilan de la première année du contrat d'objectifs de l'association Danses de l'Ourcq : l'association a totalement rempli ses objectifs 2007-2008 en ayant même anticipé sur certains objectifs des années suivantes.
- le bilan de la première année du contrat d'objectifs de l'association Artechs. Mme GARNIER fait état de l'incident survenu sur l'action 5 jours – 5 communes : la journée d'animation sur la Commune de Mary-sur-Marne n'a pas été faite, l'association n'ayant pas demandé préalablement au Maire l'autorisation nécessaire à son installation. Elle ajoute que la Commission n'a pas souhaité pénaliser l'association pour ce seul bémol au bilan du contrat, le budget de production sur l'ensemble des actions étant déjà négatif de 471 €.
- la convention avec Act'Art 77 pour la saison 2008-2009 des Scènes Rurales. Mme GARNIER rend compte de l'avis favorable de la Commission sur ce projet de convention.
 - **Scènes rurales : autorisation donnée au Président de signer la convention avec ACT'ART pour la saison 2008-2009**

M. FOUCHAULT propose au Conseil de délibérer sur ce point. Il rappelle que depuis 8 ans, ACT'ART, le Pays de l'Ourcq et ses communes membres, formalisent un partenariat sur les Scènes rurales du Pays de l'Ourcq et il présente rapidement la convention proposée pour la saison 2008-2009 qui fixe la participation du Pays de l'Ourcq à 4.268 €. Il invite alors le Conseil à l'autoriser à signer cette convention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mme GARNIER fait alors un point sur les questions diverses :

- Dispositif « Ville, Vie, Vacances » : l'action « Camp en Touraine » incluse dans le contrat d'objectifs avec l'association Artechs a fait l'objet d'une subvention de 1000 € au titre des V.V.V. 2008.
- Demande de subvention de l'association communale « Animation Cocherel Crépoil » pour l'organisation d'un festnoz le 6 septembre et demande de subvention de l'association des collectionneurs de Véhicules militaires du Valois pour leur participation aux journées du Patrimoine les 20 et 21 septembre à Vincy Manoeuvre : Compte tenu de ces demandes, Mme GARNIER a proposé la création d'un groupe de travail inter-Commissions qui travaille à la mise en place de critères précis et lisibles d'attribution de subvention. Quatre élus de la Commission se sont proposés.
- Contributions de M. GAUDIN : Mme GARNIER indique que M. GAUDIN a présenté différentes pistes de travail à la Commission.

M. CHEVRIER souligne la qualité de la présentation faite par R. BLAIS en Commission.

Aménagement et Travaux

- **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

M. NICOLAS propose une lecture rapide du compte-rendu de la réunion du 10 septembre dernier en commençant par le commentaire sur les programmes en cours :

- Station de Congis-sur-Thérouanne : le Conseil va devoir se prononcer sur le choix du maître d'oeuvre.
- Assainissement des communes de Jaignes et de Tancrou : une réunion de présentation de l'étude

préliminaire est prévue au mois d'octobre.

- Déviation d'une canalisation d'eau potable dans une carrière à Trocy-en-Multien : les travaux ont commencé le 15 septembre 2008.
- Arrêts de cars : les signalisations horizontales et verticales des arrêts de la ligne Seine-et-Marne Express ont été réalisées.

Puis il détaille les autres questions examinées :

- Sécurisation du stationnement au Pôle de Services : après examen de différentes solutions, la Commission a retenu la solution consistant en l'installation de bornes identiques à l'existant chiffrée à 3.300 € H.T.
- Bouclage de la zone de GrandChamp : après examen de deux solutions au stade de l'avant-projet, la Commission a retenu la solution B, voirie en « arrondi », estimée à 592.025 € H.T.; le Conseil va être saisi sur ce point.
- Service Public d'Assainissement Non-Collectif : ont été présentés la problématique de l'Assainissement Non-Collectif et le bilan des visites réalisées par la SAUR (prestataire de service) en 2006 et 2007. Une étude sur des retours d'expériences d'autres collectivités est demandée aux services.
- Modification des statuts du S.M.I.T.O.M. : ce point est à l'ordre du jour de la présente réunion.
- Eclairage extérieur du gymnase de Crouy-sur-Ourcq : des éléments complémentaires ont été demandés avant une prise de décision.
- Antenne d'opérateurs téléphoniques sur les châteaux d'eau de la Communauté de communes : des dossiers précis seront présentés lors de la prochaine réunion de Commission.
- Rétrocession d'installation d'eau potable sur le lotissement « des Vignes » à Armentières-en-Brie.

M. FOUCHAULT rend compte de l'avis du Bureau sur cette question : il paraît important de reprendre le surpresseur en cause au moment de l'intégration des réseaux de la Commune d'Armentières-en-Brie dans la Délégation de Service Public en cours de négociation. Le Conseil suit l'avis du Bureau.

● **Projet de modification des statuts de S.M.I.T.O.M. : approbation**

M. FOUCHAULT informe le Conseil de la délibération du Comité Syndical du S.M.I.T.O.M. relative à la modification des statuts du Syndicat, soulignant que cette modification porte d'une part, sur l'augmentation du nombre de membres du Bureau Syndical (de 9 à 12 membres) et d'autre part, sur la possibilité pour le Comité Syndical de déléguer une partie de ses attributions au Bureau ou au Président.

Il rappelle que conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Communauté de communes, en tant que collectivité adhérente du S.M.I.T.O.M. doit se prononcer dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération. Par conséquent, il soumet au Conseil ce projet de modifications qui interviennent respectivement à l'article 8 et à l'article 9 des statuts du S.M.I.T.O.M..

En réponse à M. LABOURDETTE, M. FOUCHAULT indique que le contenu de la délégation n'est pas précisée dans le texte adressé par le S.M.I.T.O.M..

M. PERCHET, délégué au S.M.I.T.O.M. pour la Communauté de communes, indique qu'il ne peut donner de précisions n'ayant pour l'instant pas pu se rendre aux réunions car les convocations ne lui parviennent que 5 jours avant la date de la réunion.

M. DEMANTES indique qu'il a assisté à la première réunion, au cours de laquelle l'augmentation du nombre de membres du Bureau Syndical a été évoquée mais qu'il n'a pas assisté à la deuxième, ayant attendu une

demi-heure que la réunion démarre.

M. LABOURDETTE dit qu'il ne prendra pas part au vote sur la modification des statuts portant sur la délégation.

Après un échange entre différents élus, M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer sur le projet de modification des statuts du S.MI.T.O.M. en deux temps, c'est-à-dire dans un premier temps, de valider l'augmentation du nombre de membres du Bureau Syndical (de 9 à 12 membres). Il invite le Conseil à surseoir à statuer sur la possibilité pour le Comité Syndical de déléguer une partie de ses attributions au Bureau ou au Président, faute de précisions.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. FOUCHAULT rend compte alors d'un entretien qu'il a eu avec Mme BELDENT sur le fait de présenter au Bureau du S.MI.T.O.M. un candidat commun aux deux territoires.

● **Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une station d'épuration à Congis-sur-Thérouanne : autorisation donnée au Président de signer le marché**

M. FOUCHAULT informe le Conseil que la création d'une nouvelle station d'épuration à Congis nécessite une mission complète de maîtrise d'oeuvre comprenant les éléments suivants :

phase de conception : EP : étude préliminaire, AVP : études d'avant-projet, PRO : projet et A.C.T. : assistance apportée au Maître d'Ouvrage pour la passation des contrats de travaux

phase de réalisation : VISA : visa des documents, D.E.T. : direction de l'exécution du ou des contrats de travaux, A.O.R. : assistance apportée au Maître de l'Ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Il précise que la Communauté de communes, exploitant de l'évacuation ou du traitement des eaux usées, passe ce marché en tant qu'entité adjudicatrice, cas dans lequel le seuil des procédures formalisées est fixé à 412.000 € H.T. et que le marché présenté a fait l'objet d'une procédure adaptée avec sélection des candidatures.

Il rend alors compte brièvement de la procédure qui a été suivie et au cours de laquelle huit offres ont été analysées puis notées à partir des critères suivants : valeur technique (45 %), montant total (30 %), délais (20 %) et taux de tolérance (5 %). Après classement des offres par le Comité technique, M. FOUCHAULT indique qu'il est proposé d'attribuer le marché à SOGREAH pour un montant de 108.108,00 € H.T. soit 129.297,16 € T.T.C..

Il donne lecture rapide du projet de délibération sur ce point et invite le Conseil à l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une station d'épuration à Congis-sur-Thérouanne avec SOGREAH.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Marché de travaux d'extension de réseaux divers sur le territoire de la Communauté de communes : autorisation donnée au Président de signer le marché**

M. FOUCHAULT rappelle au Conseil le contenu du programme de travaux concerné :

- l'extension du réseau d'eau potable, Chemin Rural de « Jaignes à Grand-Girat » à JAIGNES,
- les extensions du réseau d'eau potable et du réseau d'eaux usées, Chemin Rural du «Chemin de Fer » à OCQUERRE,

- l'extension du réseau d'eaux usées Rue de Lizy,« Chemin de Villiers »et Rue de la Croix à LIZY-SUR-OURCQ.

Il précise alors que pour ces travaux la Communauté de communes, exploitant de réseaux fixes dans le domaine de la production, du transport et de la distribution d'eau potable ainsi que dans le domaine de l'évacuation des eaux usées passe le marché en tant qu'entité adjudicatrice, cas dans lequel le seuil des procédures formalisées est fixé à 412.000 € H.T. et que le marché présenté a fait l'objet d'une procédure adaptée.

Il rend alors compte brièvement de la procédure qui a été suivie et au cours de laquelle deux offres ont analysées puis notées à partir des critères suivants : compréhension des besoins du maître d'ouvrage et engagement à les satisfaire (44%), prix des prestations (32 %) et sécurité, qualité et environnement (24 %). Après classement des offres par le Comité technique, M. FOUCHAULT indique qu'il est proposé d'attribuer le marché à SEPA PIERRE pour un montant de 250.313,70 € H.T. soit 299.375,19 € T.T.C..

Il donne lecture rapide du projet de délibération sur ce point et invite le Conseil à l'autoriser à signer le marché de travaux d'extension de réseaux divers sur le territoire de la Communauté de communes avec SEPA PIERRE.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Avant-projet relatif aux VRD Grandchamp : approbation de l'avant-projet et autorisation donnée au Président de solliciter les subventions**

M. FOUCHAULT rappelle qu'au cours d'une précédente séance, le Conseil :

- d'une part a approuvé le projet de bouclage de la Zone d'activité de GrandChamp à Ocquerre et son plan de financement prévisionnel,
- et d'autre part l'a autorisé à solliciter une aide de l'Etat au titre de la D.D.R. (Dotation de développement rural) de 176.236 €, une aide du Département de Seine et Marne et une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Ayant rendu compte au Conseil de la notification de la D.D.R. à hauteur de 60.500 €, il présente l'avant-projet relatif à ce projet compte tenu de la solution retenue par la Commission, à savoir, une voirie en arrondi pour un montant de travaux HT de 592.025 €HT, ce qui porte le coût prévisionnel de l'opération d'aménagement à 642.000 € HT.

Il donne lecture rapide du projet de délibération sur ce point et invite le Conseil à l'autoriser à valider l'avant-projet présenté et à l'autoriser à présenter des demandes de subvention aux services du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Conseil Général de Seine-et-Marne et de l'Agence de l'eau Seine et Normandie pour ce dossier.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Finances

- **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

M.PRUDHOMME souligne qu'un point a été fait en Commission sur les recrutements et projets de création de poste :

- recrutement au 15/09 d'un agent titulaire par voie de mutation sur un temps non-complet (17,5 h/hebdo.)

sur le poste de responsable Halte-Garderie ;

- recrutement en cours d'un Chargé d'accueil - secrétariat du siège communautaire, l'agent actuellement en poste devant être muté au sein du service Marchés Publics ;

- recrutement du Responsable Communication – Tourisme – Affaires culturelles : suite à une première procédure qui n'a pas abouti, ce recrutement est différé ;

- Chargé de mission Office Communautaire du Tourisme : le recrutement sur ce poste créé au cours de la dernière réunion de Conseil va être lancé en vue d'une prise de fonction début janvier et de son phasage avec le C3D ;

- recrutement du Directeur du Pays de l'Ourcq : les projets de créations de poste inscrits à l'ordre du jour du Conseil ont été examinés.

M. FOUCHAULT rappelle qu'il a missionné un cabinet de recrutement pour l'assister sur cette procédure et qu'il doit recevoir prochainement quatre candidats pré-sélectionnés par le cabinet de recrutement suivant le processus classique. Il remarque que le contrat prévoit que si dans les six mois suivant la prise de fonction survient un problème, le cabinet se charge de relancer une procédure.

Il propose alors au Conseil d'examiner les délibérations inscrites à l'ordre du jour pour ce recrutement.

- **Création d'un poste d'attaché territorial**

M. FOUCHAULT présente l'opportunité de créer un poste d'attaché territorial à temps complet en vue du recrutement d'un Directeur Général des Services.

A. BOURGEOIS remarque compte tenu de la taille de la collectivité, seul un agent titulaire peut faire l'objet d'un détachement sur un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services. Par conséquent le Conseil est invité à créer un poste d'attaché territorial puis un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services sur lequel, le candidat retenu sera détaché, dès sa nomination.

Il précise qu'il pourra être amené à demander au Conseil la création d'un autre poste, si le candidat qu'il sélectionne est titulaire d'un autre grade de la catégorie A.

Sur avis favorable de la Commission, M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer sur ce projet de création de poste.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de la Communauté de communes**

Dans la continuité de la précédente délibération, M. FOUCHAULT présente au Conseil l'opportunité de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à temps complet en vue de mener à bien le recrutement.

Il présente les principales missions conférées à ce poste :

- la direction et de la coordination de l'ensemble des services dans une démarche de transversalité,
- la préparation et la mise en œuvre des décisions des élus,
- la gestion administrative et financière de la communauté de communes,
- le pilotage des dossiers stratégiques, des projets et leurs réalisations,

Sur avis favorable de la Commission, M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer sur ce projet de création de poste.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. PRUDHOMME indique que compte tenu de ce projet de recrutement est également envisagé un complément sur le régime indemnitaire du personnel communautaire avec l'instauration de la Prime de Responsabilité des emplois administratifs de Direction.

En réponse à M. LABOURDETTE, A. BOURGEOIS précise qu'il est possible de cumuler cette prime avec le régime indemnitaire des attachés et que dans ce cas l'enveloppe indemnitaire peut atteindre 40 % du traitement brut. Il fait également un point plus global sur le régime indemnitaire applicable aux agents de la Fonction publique territoriale remarquant que les principaux textes le réglementant résultent de la transposition des textes applicables aux Fonctions publiques d'Etat.

Sur la question du régime indemnitaire, M. FOUCHAULT propose de délibérer sur la question inscrite à l'ordre du jour :

- **Régime indemnitaire : complément**

M. FOUCHAULT invite le Conseil à compléter le régime indemnitaire applicable aux agents de la collectivité en instaurant la P.R.D. (Prime de Responsabilité des emplois administratifs de Direction) qui ne concerne que les emplois fonctionnels de direction. Il précise que son taux maximal est de 15% du traitement brut, qu'elle est versée mensuellement et que son attribution individuelle relève de l'autorité territoriale.

Sur avis favorable de la Commission, M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer sur ce projet de délibération.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. PRUDHOMME reprend son compte-rendu et présente les projets de création de poste :

- **Création d'un poste de chargé de mission C3D, Contrat de Territoire et Développement durable**

M. FOUCHAULT invite M. ROUSSEAU à présenter cette création de poste validée par la Commission Urbanisme, Développement Durable.

M. ROUSSEAU présente le projet de fiche de poste qui a été établi :

Missions principales :

- Coordonner l'élaboration du projet de territoire dans le cadre de la contractualisation avec le Département (voire avec la Région)
- Participer à la définition et à l'évaluation de la stratégie de la Communauté en matière de développement durable
- Mettre en œuvre et animer des actions favorisant le développement durable au sein de la collectivité
- Favoriser les partenariats techniques et financiers avec l'ensemble des acteurs locaux
- Représenter la Communauté de communes au sein des réseaux thématiques portant sur le développement durable.

Il décrit alors le profil et les compétences pressentis :

- Formation supérieure et titulaire d'un diplôme d'études supérieures dans une discipline portant sur ou en rapport avec le management environnemental et le développement durable
- Fort intérêt et bonne connaissance des enjeux du développement durable, expérience professionnelle dans le domaine du développement durable serait un plus.

M. ROUSSEAU souligne que contrairement à ce qui a été dit en réunion de Commission, le recrutement ne peut pas attendre car les sujets à traiter sont bien là. En complément, M. EELBODE remarque que la durée

de la mission est aujourd'hui arrêtée à trois ans mais qu'il est clair que le travail de développement durable ne devra pas s'arrêter là.

Sur avis favorable de la Commission, M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer sur ce projet de création de poste.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Création d'un poste de chargé de mission Développement des Services de la Maison des Enfants**

M. FOUCHAULT invite M. MICHAUX à présenter cette création de poste validée par la Commission Affaires sociales, Sport, Santé. M. MICHAUX souligne les importants projets à mener pour poursuivre le déploiement des services en faveur de l'enfance et de la famille et ce, notamment dans le cadre de la réflexion engagée sur la création d'un C.I.A.S.. Il détaille alors le projet de fiche de poste validé par la Commission :

Mission principale :

Participation à la mise en place du Développement des Services de la Maison des Enfants et plus largement à la définition des orientations en matière de politique de l'enfance et de la famille.

Activités principales :

- Participation à la mise en place d'un second Relais Assistantes Maternelles
- Réalisation d'études prospectives relatives au développement de nouveaux services aux familles
- Assistance et conseil auprès des élus
- Organisation, mise en œuvre et évaluation de la politique de la Maison des Enfants, aux côtés de la Directrice
- Animation et pilotage d'actions en direction des assistantes maternelles et des familles
- Animation et développement de partenariats spécifiques
- Suivi budgétaire.

M. MICHAUX souligne qu'il s'agit de proposer ces missions et ce développement à la personne actuellement responsable du Relais Assistantes Maternelles.

Sur avis favorable de la Commission, M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer sur ce projet de création de poste.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. PRUDHOMME indique qu'un point a été fait en Commission sur l'évolution de la masse salariale. Il invite A. BOURGEOIS à en faire un commentaire rapide.

● **Accueil d'un apprenti dans le cadre d'un contrat d'apprentissage**

M. FOUCHAULT propose au Conseil de retirer ce point de l'ordre du jour, certaines démarches préalables, indispensables à la mise en place d'un tel accueil, n'ayant pas encore abouti (cf. agrément du maître d'apprentissage et avis du Comité Technique Paritaire sur les modalités d'accueil).

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Procédure d'avancement de grade : détermination des ratios promus / promouvables**

M. PRUDHOMME invite A. BOURGEOIS à présenter ce point. Celui-ci informe le Conseil que compte tenu de nouvelles dispositions légales qui suppriment les quotas, la collectivité peut choisir librement sa politique d'avancement de grade pour son personnel (excepté pour les agents de police municipale, filière ne concernant pas la Communauté de communes en l'état actuel). Il est proposé considérant le faible nombre d'agents concernés dans un avenir proche par la procédure d'avancement de grade, et afin de ne pas bloquer leur avancement, d'adopter un ratio de 100% pour l'ensemble des grades d'avancement, de tous les cadres d'emplois des catégories A, B et C sur l'ensemble des filières de la Fonction Publique Territoriale.

Il ajoute que le Président est libre d'inscrire ou non les agents et le Conseil, libre de créer les postes le cas échéant.

Sur avis favorable de la Commission, M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer sur ce projet de délibération.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Adhésion au contrat d'assurance groupe statutaire du Centre de Gestion et convention de gestion**

M. PRUDHOMME rappelle que le Pays de l'Ourcq adhère depuis 2004 au contrat d'assurance groupe pour les risques statutaires proposés par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne, lequel contrat arrive à échéance à la fin de l'année.

Il fait alors un point sur la nouvelle procédure de consultation menée par le Centre de Gestion et propose au Conseil de se prononcer sur l'adhésion de la collectivité au marché signé par le Centre de Gestion avec le groupement DEXIA-Sofcap – CNP Assurances.

Il en présente les principales caractéristiques :

- Les cahiers des charges établis par le Centre de Gestion contiennent des clauses couvrant au plus près les risques statutaires.
- S'agissant du taux de prime, il est de 5,4% des rémunérations (contre 6,93% actuellement) pour les agents CNRACL et de 1,15% (contre 1,55%) pour les agents IRCANTEC.
- Le délai de carence en maladie ordinaire est de 10 jours (contre 15 actuellement).
- Le suivi et le contrôle des dossiers est assuré par les services du Centre de Gestion.

Il ajoute que ces taux ont été obtenus grâce, notamment, à la prise en compte des tâches de gestion des dossiers assumées par le Centre de Gestion et qu'il est proposé de formaliser ces missions du Centre de Gestion dans le cadre d'une convention fixant notamment un coût pour toute la durée du contrat (4 ans) : 26€/ an / agent, pour les agents CNRACL et 10 € / an / agent, pour les agents IRCANTEC.

M. FOUCHAULT souligne que ces nouvelles conditions, à données constantes, entraînent une économie de l'ordre de 20 % pour le Pays de l'Ourcq.

Puis sur avis favorable de la Commission, M. FOUCHAULT invite le Conseil à valider l'adhésion de la Communauté de communes au contrat d'assurance groupe pour les risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne et à signer avec ce dernier la convention relative aux missions facultatives assumées par le Centre de Gestion.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Décision budgétaire modificative n°2 au Budget annexe Eau et Assainissement : examen et vote**

A. BOURGEOIS présente l'objet de cette décision budgétaire.

Il s'agit d'accroître les crédits liés aux opérations d'ordre d'amortissement et de reprise des subventions transférables, les intégrations d'immobilisations en balance d'entrée 2008 ayant induit des insuffisances de crédit.

Sur avis favorable de la Commission, M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer sur ce projet de Décision Modificative n° 2 au Budget 2008 du Budget annexe Eau et assainissement qui établit comme suit les équilibres des deux sections :

Dépenses/Recettes d'exploitation : 3.760.376,33 € (soit une hausse de 30.000 € par rapport à la DM n°1)

Dépenses/Recettes d'investissement : 6.929.819,76 € (soit une hausse de 30.000 € par rapport à la DM n°1)

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Décision budgétaire modificative n°2 au Budget annexe Zone de Grandchamp : examen et vote**

A. BOURGEOIS présente l'objet de cette décision budgétaire.

Il s'agit d'inscrire des crédits en opération d'ordre patrimonial (chapitre 041) afin de transférer les dépenses d'insertion liées à des consultations de biens imputés en section d'investissement (aux imputations définitives des biens auxquels elles sont liées).

Sur avis favorable de la Commission, M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer sur ce projet de Décision Modificative n° 2 au Budget 2008 du Budget annexe Zone de Grandchamp qui établit comme suit les équilibres des deux sections :

Dépenses/Recettes de fonctionnement : 320.361,00 € (sans changement par rapport à la DM n°1)

Dépenses/Recettes d'investissement : 440.718,63 € (soit une hausse de 1.530,00 € par rapport à la DM n°1)

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Décision budgétaire modificative n°3 au Budget général : examen et vote**

A. BOURGEOIS présente l'objet de cette décision budgétaire.

Il s'agit de permettre la réalisation d'écritures d'ordre liées à des sorties d'inventaire d'anciens biens de la collectivité.

Sur avis favorable de la Commission, M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer sur ce projet de Décision Modificative n° 3 au Budget 2008 du Budget général qui établit comme suit les équilibres des deux sections :

Dépenses / Recettes de fonctionnement 14.319.890,25 €

(soit une hausse de 3.300 € par rapport à la D.M. n°2)

Dépenses d'investissement 7.916.893,00 €

Recettes d'investissement 11.532.305,24 €

(soit un suréquilibre de 3.615.412,24 € sans changement par rapport à la D.M. n°2)

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. PRUDHOMME commente alors les questions diverses évoquées en fin de réunion :

- la constitution d'un groupe de travail relatif à l'étude des critères d'attribution des subventions
- l'avenant n°2 au Contrat d'Objectifs de l'Ourcq Handball Club (O.H.C.) : M. FOUCHAULT propose d'examiner ce point au Chapitre Affaires sociales, Sport, Santé
- les demandes d'exonération de TEOM de certaines entreprises : M. FOUCHAULT remarque qu'il propose de rester sur la position jusque-là adoptée remarquant qu'accéder à ces demandes a pour conséquence d'augmenter la taxe sur les ménages (pour compenser le manque-à-gagner).

M. PRUDHOMME remercie A. BOURGEOIS pour le travail qu'il a fait.

Urbanisme et développement durable

● **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

M. ROUSSEAU remarque qu'il semble qu'un problème soit survenu dans la reprographie du compte-rendu distribué ce jour. Il propose que le document complet soit adressé avec le compte-rendu de la présente réunion de Conseil. Puis il fait un point sur les sujets évoqués en Commission :

Dossier Eco-bâtiment

M. ROUSSEAU rappelle que la Communauté de communes est membre du comité de pilotage de l'étude de faisabilité d'une filière locale Agro-matériaux engagée par l'ARENE Ile-de-France.

M. EELBODE rend compte de la récolte de chanvre qui vient d'être faite sur une parcelle témoin à Jouarre en présence de journalistes de France 3.

M. ROUSSEAU demande à M. COSSUT de témoigner sur sa propre expérimentation. Celui-ci souligne que cette culture lui paraît assez difficile à développer sur le territoire à cause de contraintes liées à l'organisation des exploitations agricoles (calendrier, matériel...).

M. EELBODE dit que ces problèmes ne sont pas insurmontables et qu'il est important que la procédure de certification soit allégée et que la filière puisse être valorisée et labellisée localement.

En réponse à B. GAUTIER, M. ROUSSEAU confirme que M DAVIS, Directeur du CFA, est associé à cette étude.

M. FOUCHAULT annonce qu'est prévue, le 24 septembre, une réunion du Comité de Pilotage pour l'étude stratégique sur les agro-matériaux.

Gestion des sites Natura 2000 sur le territoire du Pays de l'Ourcq

M. ROUSSEAU rappelle que deux sites Natura 2000 concernent le territoire : les Boucles de la Marne et les Bois des Réserves, des Usages et de Montgé (situés entièrement sur les Communes de Dhuisy, Vendrest, Coulombs-en-Valois et Cocherel). Il rend compte de l'avis de principe favorable de la Commission pour que le Pays de l'Ourcq se positionne en tant qu'opérateur local du site Natura 2000 des Bois des Réserves, des Usages et de Montgé, soulignant que l'Agence des espaces verts a été désignée opérateur local, pour le site Natura 2000 des Boucles de la Marne. M. ROUSSEAU remarque que préalablement à cet engagement un examen précis des conséquences doit être fait (estimation financière...).

M. FOUCHAULT ajoute que l'arrêté de classement sur le site des Bois de Montgé n'a pas encore été notifié à la collectivité et que dans cette attente, il ne peut s'agir que de l'amorce d'une réflexion.

Discussion autour du concept de développement durable

M. ROUSSEAU souligne les fondamentaux donnés pour les Projets territoriaux de développement durable par le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,

- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Il ne revient pas sur le projet de création de poste de chargé de mission validé par la Commission et annonce qu'une visite d'un parc éolien (situé dans l'Oise) est proposée le 26 septembre aux membres de la Commission et que l'Amicale des Maires du canton propose un dîner-débat sur ce thème. Mme M. DUWER invite toutes les personnes intéressées à s'y associer.

Enfin, M. ROUSSEAU fait un point rapide sur la réflexion engagée au sein du groupe de travail sur la gestion des déchets et annonce qu'une exposition sur le développement durable est organisée à Lizy-sur-Ourcq le 5 octobre ainsi que la diffusion du film d'Al GORE sur l'Etat de la planète, le 16 octobre.

M. FOUCHAULT remercie M. ROUSSEAU. M. EELBODE souligne que la Commission Urbanisme, Développement Durable prend la maîtrise d'ouvrage sur certains dossiers communs avec la Commission Développement économique.

Affaires sociales, sport et santé

● **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

M. MICHAUX parcourt rapidement ce compte-rendu et souligne les principales questions évoquées.

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Une information a été proposée sur ce dossier et les étapes à venir, ont été présentées.

G. MICHAUX souligne tout le travail réalisé par M. DUCHESNE sur ce dossier et son implication au niveau de réseaux nationaux. Celui-ci confirme qu'il est membre du réseau national des C.I.A.S. et souligne l'intérêt de l'appartenance à un réseau pour avancer dans cet important travail.

M. MICHAUX remarque que l'objectif est la mise en place effective du C.I.A.S. début 2009.

Création d'un poste de chargé de mission Développement des services de la Maison des Enfants

M. MICHAUX rend compte de l'avis favorable de la Commission sur cette création de poste.

Conventions de financement proposées par la CAF de Seine-et-Marne

M. MICHAUX présente ces conventions.

- **Convention de financement pour la promotion des dispositifs 2008 (/Relais Assistantes Maternelles) : autorisation donnée au Président de signer cette convention avec la C.A.F.**

Il précise qu'il s'agit pour la C.A.F., par le versement d'une subvention de 5.000 €, d'accompagner la collectivité dans sa démarche de communication en direction du public pour son Relais Assistantes Maternelles.

Ayant donné une lecture rapide du projet de convention et de délibération du Conseil, il invite le Conseil à autoriser le Président à signer cette convention, sur avis favorable de la Commission.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Convention de financement pour une aide exceptionnelle à l'équipement (/Relais Assistantes Maternelles) : autorisation donnée au Président de signer cette convention avec la C.A.F.**

M. MICHAUX précise qu'il s'agit pour la C.A.F., par le versement d'une subvention de 2.500 € maximum, de contribuer à l'amélioration de l'accueil des publics allocataires et de leurs familles.

Ayant donné une lecture rapide du projet de convention et de délibération du Conseil, il invite le Conseil à autoriser le Président à signer cette convention, sur avis favorable de la Commission.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Convention de financement pour une aide exceptionnelle année 2008 (/Halte-Garderie) : autorisation donnée au Président de signer cette convention avec la C.A.F.**

M. MICHAUX précise qu'il s'agit pour la C.A.F., par le versement d'une subvention de 3.250 € maximum, de contribuer à l'amélioration de l'accueil des publics allocataires et de leurs familles au sein de la Halte-Garderie.

Puis, ayant donné une lecture rapide du projet de convention et de délibération du Conseil, il invite le Conseil à autoriser le Président à signer cette convention, sur avis favorable de la Commission.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Convention de service pour la consultation d'informations de la base allocataire CAF de Seine-et-Marne par l'intermédiaire du service « CAFPRO »**

M. FOUCHAULT invite le Conseil à l'autoriser à ajouter ce point à l'ordre du jour de la réunion.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. MICHAUX précise alors qu'il s'agit pour la C.A.F. de proposer à la Communauté de communes de bénéficier du service de consultation des données des comptes allocataires limitativement à l'accomplissement de sa mission, selon les dispositions de l'acte réglementaire qui a reçu un avis favorable de la CNIL en date du 19 avril 2006.

Il souligne que cet outil qui serait utilisé uniquement par le service administratif de la Maison des Enfants représenterait un vrai avantage pour les usagers et, par conséquent pour les agents, car il leur éviterait de fournir les copies de 7 voire 8 documents.

Puis, ayant donné une lecture rapide du projet de convention et de délibération du Conseil, il invite le Conseil à autoriser le Président à signer cette convention, sur avis favorable de la Commission.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Avenant n°2 au contrat d'objectifs avec l'Ourcq Handball Club : autorisation donnée au Président de signer cet avenant**

M. MICHAUX rappelle que compte tenu des éléments disponibles au moment de la réunion de Commission, il a été demandé que ce point soit examiné en Bureau et en Commission des Finances si l'association fournissait entre temps le bilan de l'année 2007/2008.

M.FOUCHAULT confirme que la Commission des Finances a été en mesure d'examiner le bilan : en tenant compte de l'excédent de clôture de l'année 2006-2007 et à la lecture du réalisé 2007-2008, les comptes ont été équilibrés sur l'exercice avec l'acompte versé par la Communauté de communes de 9.300 €. Il propose par conséquent au Conseil d'arrêter le montant 2007/2008 à 9.300 €.

Il donne alors lecture du projet de délibération sur ce point et invite le Conseil à l'autoriser à signer avec l'O.H.C. l'avenant n°2 au contrat d'objectifs fixant le montant 2007/2008 à 9.300 €.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. MICHAUX indique alors que A.M. SCANCAR, A. SAVIN, JM VAVASSEUR-DESPERRIER et lui-même souhaitent prendre part au groupe de travail sur les subventions aux associations.

- **Dispositif Ville Vie Vacances 2008**

M. MICHAUX rappelle au Conseil que le Pays de l'Ourcq est le promoteur local du dispositif Ville Vie Vacances à l'échelle du territoire constitué par les vingt-deux communes.

Il présente alors le programme 2008, validé par la Commission avant l'été, remarquant qu'il est mis en oeuvre par trois associations, ARTECHS, la FOCEL et l'Office Intercommunal des Sports, avec lesquelles le Pays de l'Ourcq a signé des marchés ou des contrats d'objectifs et souligne que sur un coût prévisionnel établi à 73.374 €, la subvention demandée est de 11.500 €.

M. MICHAUX précise qu'il s'agit d'autoriser le Président à formaliser la demande de subvention au titre des actions inscrites dans ce programme.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. FOUCHAULT en profite pour remercier le Département qui vient de lui notifier une subvention de 1.500 € au titre de ce dispositif.

M.DUCHESNE confirme que cette opération est financée par le Département, la C.A.F. et l'Etat et que la subvention devrait s'élever globalement à 7.000 €.

● **Convention pour la création ou le fonctionnement d'une Ecole Multisports : autorisation donnée au Président de signer cette convention avec le Département et l'O.I.S.**

M. MICHAUX rappelle au Conseil la création d'une école multi-sports par l'Office Intercommunal des Sports, en 2000, celle-ci fonctionnant, en période scolaire, tous les mercredis de 10H à 12 H dans le gymnase communautaire R. Bricogne, à Crouy-sur-Ourcq.

Il informe le Conseil du soutien apporté par le Département à ce type d'actions par d'une part, un soutien à la création et au fonctionnement des écoles multisports et d'autre part, un contrôle administratif, pédagogique et technique assuré pour son compte par les services de la D.D.J.S..

Il remarque que cet engagement du Département est formalisé par une convention tripartite Département / Communauté de communes /O.I.S..

M.FOUCHAULT présente rapidement le texte de cette convention proposée tous les ans et invite alors le Conseil à l'autoriser à la signer, sur avis favorable de la Commission.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Transport et logement

● **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

M. CHESNE propose une lecture rapide du compte-rendu de la réunion du 3 juillet.

S'agissant des transports, les points suivants ont été examinés :

- la rentrée scolaire 2008/2009 avec en particulier l'impact de l'aide aux devoirs : le schéma proposé par le transporteur répond aux attentes à un coût constant (entre les années 2007/08 et 2008/09), hormis pour les élèves non subventionnables et moyennant un décalage sur Etrepilly.
- le projet de Convention de Bassin 2008/2013 avec le Conseil Général de Seine-et-Marne. M. CHESNE évoquera ce point compte tenu de la convention relais inscrite à l'ordre du jour.
- les questions diverses : les transport à la demande, la ligne SNCF, axe 105, Meaux – La Ferté Milon

S'agissant du logement, a été présenté un bilan complet de l'O.P.A.H. et des actions communautaires d'amélioration de l'habitat qui ont suivi ainsi que la démarche d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) en vue de la poursuite de la réflexion.

● **Convention relais pour la gestion des services publics de voyageurs - Réseau de transport du Pays de l'Ourcq : autorisation donnée au Président de signer la convention avec le Département pour la période 01/09/2008-31/12/2008**

M. CHESNE rappelle que le réseau de transport du Pays de l'Ourcq fait l'objet d'un conventionnement avec le Département et l'entreprise Marne et Morin depuis 1998 et que la dernière convention de 5 ans est arrivée à échéance le 31 Août 2008.

Compte tenu de l'évolution de la situation financière du réseau depuis 2003, il apparaît opportun pour les partenaires, avant d'examiner les nouvelles conditions d'un conventionnement sur 5 ans, d'étudier dans les détails les besoins, l'offre et les résultats financiers du réseau. Il remarque que dans l'attente de la mise au point de ce nouveau conventionnement, il convient de formaliser une convention relais valant pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2008 et fixant les modalités de fonctionnement et de financement du réseau de transport du Pays de l'Ourcq dans la continuité de la convention précédente.

M. FOUCHAULT remarque que la discussion s'annonce difficile avec les partenaires, compte tenu du niveau du déficit du réseau et qu'il faudra faire des choix en termes de services et de moyens.

Il parcourt rapidement la convention proposée pour la période d'attente et invite le Conseil à l'autoriser à la signer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. CHESNE rend compte d'une réunion de travail qu'il a organisée avec la DDE sur le projet d'aménagement des arrêts de bus : des éléments définitifs ont été demandés à la DDE pour le 15 octobre. M. FOUCHAULT rappelle la difficulté de ce dossier compte tenu du nombre d'arrêts concernés sur l'ensemble du territoire.

M. CHESNE dit que priorité a été donnée à la ligne 77 Express.

En réponse à M. TRONCHE, M.FOUCHAULT remarque que les urgences devront être traitées rapidement.

Enfin, M. CHESNE informe le Conseil que la nouvelle ligne 77 *Express* La Ferté-sous-Jouarre / Roissy Charles de Gaulle via le Pays de l'Ourcq vient d'être inaugurée le 17 septembre. M. FOUCHAULT en profite pour dire qu'il a tenu à adresser un courrier à M. le Président du Conseil général pour lui rappeler l'historique de ce projet et de l'impulsion donnée par les territoires, complètement absents de la communication du Département. Il fait part de la réponse que lui a faite M. EBLE. M. FOUCHAULT ajoute qu'il se réjouit de l'ouverture de cette ligne et de son financement par le Département.

Questions diverses

● **Courrier de M. PARIGI**

M. FOUCHAULT fait part au Conseil du courrier adressé par M. PARIGI concernant une demande de subvention du Karaté Shotokan de Mary-sur-Marne et le projet de création d'un dojo sur Mary.

Il dit qu'il va solliciter M. PARIGI pour qu'il participe au groupe de travail sur les subventions.

● **Projet d'anneau d'athlétisme**

M. FOUCHAULT informe le Conseil qu'il a appris de façon informelle que ce projet n'a pas été reconnu d'intérêt régional par la Région : il semble qu'il faille reprendre ce dossier et l'intégrer à un contrat de territoire, ce qui retarderait son ouverture et limiterait les financements du contrat de territoire pour d'autres projets. M. FOUCHAULT le regrette vivement, rappelant tout le travail déjà réalisé sur ce projet dont le permis de construire a été accordé. Il compte sur l'appui de certains élus et leur intervention auprès de Mme RICHARD, Vice-Présidente chargée du Sport, des Loisirs et du Tourisme.

M. TRONCHE rappelle qu'il a toujours été contre le projet de piste à 400 m.

M. LABOURDETTE apprend la nouvelle et dit que c'est regrettable notamment compte tenu des engagements de principe donnés. Il rappelle qu'il y avait des bonnes raisons d'espérer un financement à 50% avec notamment le besoin de ce type d'équipements sur le territoire et la volonté de développer le sport sur le territoire et sur l'Île de France. Il dit qu'il va essayer de se renseigner. Il ajoute qu'il serait intéressant de travailler à l'inter-régionalité d'un tel équipement.

M.FOUCHAULT remercie M. LABOURDETTE pour son appui. Il dit qu'il va ressaisir la Région et représenter le dossier car les besoins sur le territoire n'ont pas disparu et sont bien là.

- **Recrutement d'un nouvel agent chargé d'accueil**

M. FOUCHAULT annonce qu'un nouvel agent arrivera le 1er octobre à ce poste.

- **Prochaine réunion de Conseil**

M. FOUCHAULT invite ses collègues à noter que la prochaine réunion de Conseil aura lieu le 18 octobre.

- **Fréquence TV**

En réponse à M. TRONCHE, M. FOUCHAULT indique qu'il a donné son avis en tant que Président de la Communauté de communes.

- **Journées du patrimoine**

M. FOUCHAULT invite ses collègues à prendre les plaquettes et tracts faits par les Communes de Coulombs-en-Valois et Vendrest à l'occasion des Journées du Patrimoine.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FOUCHAULT lève la séance à 12H10.

Le Secrétaire de séance
Annamaria SCANCAR